

**DANIÈLE
VOLDMAN**

**ANNETTE
WIEVIORKA**

TRISTES GROSSESSES

*L'affaire des époux Bac
(1953-1956)*

SEUIL

Tristes grossesses

Danièle Voldman
Annette Wieviorka

Tristes grossesses

L'affaire des époux Bac
(1953-1956)

Éditions du Seuil

ISBN 978-2-0213-9997-4
(ISBN 978-2-02-139994-3, 1^{re} publication)

© Éditions du Seuil, 2019

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

*À nos petits-enfants,
Émile, Alice,
Coline,
Robin, Léo,
Adam*

Prologue

Ginette et Claude Bac ont comparu devant la cour d'assises de la Seine le 4 juin 1954. Ils avaient 25 ans. Accusés d'avoir laissé mourir faute de soins leur quatrième enfant, un bébé de 8 mois, ils furent condamnés à sept ans de réclusion. Le jugement cassé pour vice de forme, le procès fut renvoyé devant les assises de Versailles où la gynécologue Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé vint témoigner en leur faveur. C'était, pour elle, une étape dans son combat pour la légalisation de la contraception. Le 7 juillet 1955, la peine des époux Bac fut ramenée à deux années de prison couvertes par leur détention. Ils sortirent libres du prétoire. À peine un an plus tard, le 8 mars 1956, Lagroua Weill-Hallé créait la Maternité heureuse qui devint le Mouvement pour le planning familial.

Toujours cités par les historiens et les historiennes comme ayant servi de catalyseur à la naissance de ce mouvement en France, les deux procès des époux Bac n'ont jamais fait l'objet d'une étude pour eux-mêmes. Pas plus, d'ailleurs, que la genèse de la Maternité heureuse. Si le lien entre les deux événements est toujours établi, les raisons de l'engagement de Lagroua Weill-Hallé et les modalités de son action ne sont généralement pas approfondies.

Or, ce désolant fait divers est digne d'être relaté non seulement parce qu'il éclaire la condition ouvrière en France, et celle des femmes en particulier, mais aussi parce qu'il s'est transformé en fait de société. Il fut inlassablement convoqué pour affirmer la nécessité d'autoriser la contraception et a donc été l'amorce de la bataille qui aboutit à la loi Neuwirth. L'analogie est évidente avec un autre fait divers qui, une vingtaine d'années plus tard, déclencha un autre combat pour une autre loi. Marie-Claire, 16 ans, avait été violée par un de ses camarades. Enceinte, elle avait avorté avec l'aide de sa mère et de trois autres femmes. Dénoncées, elles furent à l'automne 1972 jugées à Bobigny, la jeune fille devant le tribunal des mineurs, les autres en correctionnelle. Les deux procès, retentissants, portés par l'avocate Gisèle Halimi présidente de l'association Choisir, furent celui de l'avortement ; ils constituèrent une étape décisive dans la lutte pour sa dépénalisation.

Certes, l'écho dans l'opinion du procès Bac et de celui dit de Bobigny a été très inégal. Ce qui concerne la contraception n'a pas le caractère spectaculaire des histoires d'avortement. Ce dernier, présent dans d'innombrables films, romans et récits autobiographiques, porte en lui des questions de vie et de mort. Ce n'est pas vraiment le cas de la contraception et on voit mal un scénario tournant autour d'une jeune fille consultant un médecin pour la pose d'un stérilet ou une prescription de la pilule. Pourtant, le changement radical, dans l'histoire de l'humanité, est bien d'abord celui de la légalisation de la contraception. Simone Veil le dit avec force et clarté : « La contraception était en fait une révolution dans l'histoire de la maternité [...]. Avec la pilule, la femme acquérait de l'indépendance, devenait maîtresse

Prologue

de la procréation, programmatrice de la naissance sans même que l'homme le sache. Voilà le grand tournant dans l'histoire des hommes et des femmes¹. »

Ce récit croisé d'une famille de « gens sans importance », pour reprendre le titre d'un film d'Henri Verneuil (1956), et d'une association à l'origine d'une transformation essentielle de la société française, nous avons choisi de l'arrêter au moment où Claude et Ginette Bac recouvrent la liberté et regagnent leur ville de Saint-Ouen. Ils quittent alors l'histoire collective et redeviennent des individus ordinaires.

Alors que nous travaillions sur ce livre, la commémoration des cinquante ans de l'adoption de la loi Neuwirth légalisant l'usage de la contraception donnait lieu à diverses enquêtes. Elles soulignaient que, parmi les trentenaires, son souvenir était largement ignoré, contrairement à celui de la loi Veil. Elles montraient aussi que, malgré tous ses progrès, la contraception était loin d'être généralisée et que bien des jeunes filles et des femmes avaient recours à l'avortement dont le nombre – au-dessus de 200 000 par an – restait élevé et stable.

Au début du ^{xxi}^e siècle, contraception et liberté de l'avortement subissent à travers le monde les assauts des conservateurs tandis que dans l'opinion se font jour une certaine défiance vis-à-vis de la pilule et une aspiration (voire un retour) à une contraception dite naturelle. Les lois Neuwirth (1967) et Veil (1975), à la fois si lointaines pour la plupart des jeunes gens et si proches à l'échelle du temps historique, seraient-elles menacées ? Comment

1. Simone Veil et Annick Cojean, *Les hommes aussi s'en souviennent. Une loi pour l'histoire. Discours du 26 novembre 1974*, Paris, Stock, 2004, p. 53.

Tristes grossesses

comprendre et penser ce retour de balancier, alors qu'elles furent une avancée décisive pour la vie de millions d'individus, celle des femmes avant tout, mais également celle des hommes ?

CHAPITRE 1

« Des gens sans importance »

Claude et Ginette Bac formaient un couple ordinaire, de ces gens sans importance, donc sans histoire, comme la France en comptait tant. Rien *a priori* ne semblait les destiner à figurer dans la rubrique des faits divers, ni à devenir une référence dans des ouvrages historiques. Ce que nous savons d'eux provient pour l'essentiel de l'instruction en vue de leur procès¹. Ceux qui enquêtèrent n'étaient pas des adeptes revendiqués du naturalisme pour lequel le milieu où vit l'individu est l'une des raisons de son comportement. Pourtant, ils s'intéressèrent surtout à ce qui pouvait expliquer les actes des accusés. Le portrait croisé des deux jeunes gens et de leur famille garde des traces de cette façon de penser.

Claude Bac, né dans le VI^e arrondissement de Paris le 19 février 1929, était fils unique. Ses parents avaient divorcé le 4 juillet 1934 « à la requête et au profit du mari ». Sa mère, Andrée Michel, une sténodactylographe, avait en effet quitté le domicile conjugal en laissant le garçonnet de 4 ans à Jules, son mari. Celui-ci, un petit

1. Essentiellement, Archives départementales des Yvelines, 1241 W 62. Voir en fin d'ouvrage, la question des sources dans « Journal d'enquête ».

commerçant, se trouva confronté à un enfant difficile à élever, rachitique, n'ayant marché qu'à 18 mois, rageur, couvert de boutons et de clous, ayant contracté une maladie de peau donnant des sortes de furoncles. Il s'occupa de son fils comme un « papa poule ». En janvier 1936, quand Claude eut 7 ans, son père se remaria avec Léonie Boullier, une veuve ayant elle-même un fils, René, un peu plus âgé. Le remariage aurait fait du bien à l'enfant dont l'état de santé s'améliora. La famille – Jules, Léonie et les fils de chacun des époux – vivait dans le XVIII^e arrondissement. À cette époque, elle avait eu la chance d'obtenir un logement social dans l'ensemble d'habitations à bon marché (HBM) qui venait d'être construit le long du boulevard Ney, au tout début de la rue Eugène-Fournière. La chance, car si l'édification de quelque 13 000 immeubles depuis le milieu des années 1920 par l'office public d'HBM de la Ville de Paris avait permis de loger plus de 70 000 personnes dont la moitié d'enfants, la crise du logement avait fait exploser les demandes : au cours de la décennie suivante, 90 000 demandes de Parisiens seraient encore en instance de traitement. Il y avait plusieurs conditions pour obtenir le toit convoité – un palais confortable et spacieux par rapport aux taudis auxquels les ressources financières des classes populaires les cantonnaient. Le chef de famille devait produire l'attestation d'un travail régulier, avoir une bonne moralité et être dans l'impossibilité de se loger dans le parc privé. Autant pour s'assurer de la solvabilité que de la respectabilité des demandeurs, des assistantes sociales payées par l'Office menaient des enquêtes sur chaque candidat.

Peu nombreuses, ayant beaucoup de familles à visiter, elles étaient parfois aidées par les assistantes de police de l'arrondissement. Celles-ci appartenaient à ce corps

« Des gens sans importance »

spécialisé, apparu au milieu des années 1930, devenu au début des années 1950 le service de protection des mineurs, puis, à la fin de ces mêmes années 1950, celui des assistantes de police. C'était là le timide début de la féminisation de la police : à cette date, elles n'étaient que 24. C'était également le signe de « l'extension de la profession d'assistante sociale¹ ». Avec leur costume semi-civil – chemisier bleu clair, jupe bleue, chapeau de feutre et manteau « bleu préfecture » –, elles s'occupaient de la protection de l'enfance : chapardage, vagabondage scolaire, prostitution des adolescentes et adolescents. Sans être armées, elles disposaient du droit d'arrestation.

L'une de ces assistantes, Jeanne Ardoin, était affectée à la protection des mineurs dans le quartier du boulevard Ney. Sans doute à l'occasion de ses visites, Léonie, que Claude appelait sa mère, se lia avec elle et l'aida à maintes reprises au cours de ses enquêtes pour réunir les renseignements destinés à ses dossiers et au suivi des familles dont elle avait la charge. En effet, Léonie tenait avec son époux une épicerie au rez-de-chaussée du numéro 1 de la rue Eugène-Fournière, bon poste d'observation de la vie du quartier. La commerçante complétait ses informations de l'intérieur, puisqu'elle résidait avec sa famille dans l'immeuble au-dessus de son magasin.

Claude, après l'école communale, muni de son certificat d'études primaires, suivit un ou deux ans de cours complémentaire, puis fréquenta un centre de formation professionnelle. De 1944 à 1947, il fut placé en apprentissage dans une usine. Devenu mécanicien, il était considéré

1. Mathias Gardet, « La police des mineurs à l'heure de la prévention (1935-1966) : une mission oubliée ? », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 12, 2010, p. 111-137.

Tristes grossesses



Immeuble, 1, rue Eugène-Fournière,
Paris, XVIII^e arrondissement, domicile de Jules Bac
et Léonie Boullier, les parents de Claude Bac

comme un garçon sobre, travailleur, sérieux et poli. Il avait gardé de son enfance un caractère renfermé et était resté à l'écart des institutions qui définissent le citoyen. Nous n'avons trouvé nulle part trace d'un quelconque intérêt de sa part pour la vie associative, syndicale ou politique. Exempté du service militaire en raison de ses charges familiales, puisque au moment du conseil de révision il était père de deux enfants, il ne s'inscrira pas non plus sur les listes électorales, ni dans le XVIII^e arrondissement, ni à Saint-Ouen où il habita par la suite. Réputé serviable et intelligent, il était estimé de ses divers collègues, notamment dans l'entreprise de maçonnerie Honoré et Villanova, où il débuta sa vie professionnelle et qui existe toujours. Le jeune homme quitte le nid familial à la fin des années 1940 pour s'établir à Saint-Ouen. Dès lors,

À l'intérieur du camp de Drancy
(avec Michel Laffitte)
Perrin, 2012 ; « Tempus », 2015

1945
La Découverte
Seuil, 2015 ; « Points Histoire », 2016

Le Moment Eichmann
(avec Sylvie Lindeperg)
Albin Michel, 2016

Le Procès de Nuremberg
Liana Levi, 2017